

« O mon Seigneur Jésus-Christ pauvre! je vous prie de
 « me donner la pauvreté, de m'enrichir de ce trésor;
 « marquez-moi de son sceau, qu'elle soit à jamais et à
 « moi et aux miens; faites que jamais rien ne nous ap-
 « partienne; dans tous nos besoins, nous demanderons,
 « nous mendierons pour vous imiter (1). »

CHAPITRE VI.

DU VŒU DE CHASTÉTÉ.

En quoi consiste la perfection de la chasteté.

Le second vœu des personnes qui veulent se consacrer à Dieu, est le vœu de chasteté. La chasteté est une vertu qui, dit saint Thomas, dépend d'une des quatre vertus cardinales, de la tempérance, qui calme les appétits déréglés de la concupiscence (2).

Le mot *chasteté* indique quelle est la nature de cette vertu. Il vient du verbe *châtier*, c'est-à-dire, comprimer, punir ce qui vient de la funeste source du péché originel.

Puisque la chasteté est une vertu, il faut qu'elle soit principalement dans l'ame, car le corps n'est que pourriture; ce n'est point à lui qu'appartient le trésor d'une si grande vertu. Toutes les vertus sont spirituelles, tiennent à l'ame. La chasteté, comme dit saint Thomas, est donc dans l'ame comme sur son trône, c'est de là qu'elle règle les pensées, les affections et les mouvemens du corps suivant les desseins et la volonté de Dieu. Ainsi

(1) Auctor Compend. Theol. Verit. lib. 4. cap. 10. apud D. Bonav. Wading. in illa orat.

(2) 2. 2. q. 151.

celui qui n'est chaste que de corps, n'a pas la vertu de chasteté; on ne possède véritablement cette vertu que lorsque l'ame est chaste, c'est de l'ame que la chasteté doit couler dans le corps.

Cassien entre dans cette pensée, en expliquant ces paroles de Notre-Seigneur: *Quiconque jette un regard de concupiscence a déjà péché dans son cœur*, ou comme dit le Sage: *Apportez tous les soins possibles à bien garder votre cœur* (1); le Sage, dit Cassien, ne dit pas à garder vos yeux, mais votre cœur; car c'est du cœur que viennent les vices ou les vertus; c'est par le cœur que les yeux se corrompent et que le corps se souille (2).

Il n'y a pas de degrés à marquer pour cette vertu; plus une personne conserve son ame et son corps dans la pureté, plus elle s'approche de la pureté des enfans, et encore plus de celle des anges, plus elle est parfaite. Il faut encore établir la perfection de cette vertu sur l'amour que l'on a pour elle et sur l'horreur du vice qui lui est opposé. La marque d'une chasteté parfaite, dit saint Jean Climaque, c'est de n'être pas plus ému des objets animés que des objets inanimés; d'avoir l'ame dégagée de toutes pensées impures, et un corps mort à tous les mouvemens de la concupiscence (3).

Cependant il est fort à propos de remarquer qu'il y a une grande différence entre la chasteté de la vie à venir et celle de la vie présente; entre la chasteté de la ~~chair~~ ^{terre} et celle du ciel. Dans le ciel la chasteté est parfaite, le feu de la concupiscence est entièrement éteint; il n'y a plus alors de vertu, puisqu'il y a impossibilité de pécher; mais il n'en est pas ainsi de la chasteté dans cette vie, elle peut être parfaite au milieu des plus rudes combats, pourvu qu'elle remporte la victoire; là est la vertu.

(1) Omni custodia serva cor tuum. *Prov.* 4. 23.

(2) Lib. 6. cap. 12 et 19.

(3) Gradu 15.

Tout le monde sait avec douleur et par sa propre expérience combien sont vraies ces paroles de Job : *La vie de l'homme sur la terre est un combat* (1) ; il faut toujours avoir les armes à la main, toujours combattre. Saint Paul nous a fait comprendre quelle est la nature de cette guerre ; il nous montre qu'il y a dans l'homme une guerre civile ; *la chair*, dit-il, *a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair ; et ils sont opposés l'un à l'autre, de sorte que vous ne faites pas les choses que vous voudriez faire* (2). La chair et l'esprit sont ces deux hommes que nous portons en nous pendant tout le cours de notre vie, et qui sont comme Abel et Caïn, Isaac et Ismaël, Jacob et Esaü, enfans du même père, mais ennemis.

Saint Paul appelle même la concupiscence un péché : *Le péché habite en moi* (3) ; non que la concupiscence soit un péché par elle-même ; mais il lui donne ce nom ignominieux parce qu'elle est mauvaise : 1° parce qu'elle se roidit contre Dieu, et que, pour qu'elle devienne péché, il ne manque que le consentement de la volonté ; 2° parce qu'elle porte au péché : on appelle péché la concupiscence, dit saint Augustin, parce que c'est de là que viennent tous les péchés (4) ; 3° parce qu'elle est la suite du péché d'Adam ; 4° enfin parce que la concupiscence s'appelle péché, parce qu'elle est la suite du péché. « Le péché du premier homme, dit saint Augustin, a attiré ce supplice sur lui et sur ses enfans, la nature ne l'avait

(1) Militia est vita hominis super terram. *Job. c. 7. 1.*

(2) Caro concupiscit adversus spiritum, spiritus adversus carnem hæc enim sibi invicem adversantur, ut non quæcumque vultis, faciatis. *Galat. 5. 17.*

(3) Habitat in me peccatum *Rom. 7. 17.*

(4) Concupiscentia peccati nomine appellatur, unde oriuntur cuncta peccata. *Serm. 6. de Verb. Apost.*

« pas (1). » Il ajoute ailleurs : « L'homme, par le juste châtement de son péché, et qui n'a pas voulu se soumettre à Dieu seul, principe de l'unité, se trouve divisé en lui-même (2). »

La concupiscence, qui est intimement incorporée en nous, peut bien être diminuée en cette vie, mais ne peut pas être entièrement extirpée. Elle ne peut mourir qu'avec nous ; et quelque soin qu'on apporte à la détruire, il en demeure toujours quelque chose. Qui ne doute, dit saint Augustin, que la concupiscence ne puisse être affaiblie, mais qu'elle ne puisse être entièrement détruite (3) ?

Le même saint ajoute, en expliquant ces paroles de saint Paul : *Que le péché ne règne point en votre corps mortel, en sorte que vous obéissiez à ses plaisirs déréglés* (4) : remarquez bien que l'Apôtre ne dit pas que le péché ou la concupiscence ne soit pas en vous, mais qu'elle n'y règne pas ; parce que vous aurez beau faire, il n'est pas possible qu'elle ne soit en vos membres ; mais si vous ne pouvez l'en bannir, ôtez-lui au moins l'autorité, et ne vous soumettez pas à ses lois (5). Vous ne pouvez empêcher qu'une ronce ne porte des épines ; vous pouvez bien les arracher, mais vous ne pouvez avoir aucun moyen d'empêcher à la ronce d'avoir la disposition d'en produire. Ainsi il est bien en votre pouvoir,

(1) Languorem istum culpa meruit, natura non habuit. *Lib. de Continent. cap. 7.*

(2) Venit hoc de poena peccati, ut homo adversus semetipsum divideretur, qui uni subditus esse noluit. *In Ps. 70.*

(3) Concupiscentiam quis ambigat posse minui, non posse consumi? *Lib. 6. contr. Julian. c. 5.*

(4) Non regnet peccatum in vestro mortali corpore, ut obediat concupiscentiis ejus. *Rom. 6. 12.*

(5) Non ait, non sit peccatum, sed non regnet : quamdiu vivis, peccatum necesse est esse in membris tuis ; saltem illi regnum auferatur, non fiat quod jubet. *Tr. 41. in Joann.*

en y mettant tous vos soins, d'empêcher que les mouvemens de notre concupiscence aillent jusqu'au péché, vous pouvez même affaiblir leur force, mais il vous est impossible de vous en débarrasser tout-à-fait; ce bonheur et cette victoire sont réservés pour le ciel.

Saint Augustin, interprétant ces paroles de David : *Le Seigneur a guéri toutes les langueurs, c'est lui qui a racheté David de la mort* (1), dit : « Après la rémission de vos péchés par le sacrement de baptême, on ne laisse pas d'avoir un corps enclin au mal et sujet à la concupiscence; souvent on éprouve des desirs charnels qui portent à des plaisirs illicites; ce sont les symptômes de la maladie dont nous sommes atteints; nous avons encore une chair faible et infirme, la mort du péché n'est pas vaincue en nous, notre corps corruptible n'est pas revêtu de l'immortalité bienheureuse; mais quand nous serons au ciel, quand Dieu aura franchi notre vie de la mort, il guérira alors toutes nos langueurs, et nous donnera une santé parfaite (2). »

Il dit ailleurs, dans la même pensée : « La victoire entière dans ce combat sera la santé et la guérison parfaite; alors le juste pourra dire : Mon ame, bénis le Seigneur qui guérit toutes tes infirmités; mais si pendant le cours de cette vie mortelle, nous pensons à jouir d'une paix profonde, à être délivrés de toutes les attaques de la concupiscence, nous nous trompons, nous ne serons en paix que lorsqu'il n'y aura plus de

(1) Qui sanat omnes infirmitates tuas; qui redimit de interitu vitam tuam. Ps. 102. 3.

(2) Post remissionem peccatorum corpus infirmum geris, necesse est ut sint quædam desideria carnalia, quæ te titillent et quæ tibi suggerant delectationes illicitas, sed de languore tuo veniunt, adhæc enim infirmam carnem geris, nondum absorpta est mors in victoria, nondum corruptibile hoc induit incorruptionem; cum autem redemerit de interitu vitam tuam, ibi sanabitur omnis languor tuus. Aug. *ibi*.

« mort et que nous jouirons du souverain bien (1).
Nous devons conclure de tout cela deux choses, 1^o que la concupiscence se trouve dans tous les hommes, même dans les plus justes et les plus saints pendant qu'ils vivent sur la terre. « Nous sommes tous malades, dit saint Bernard en parlant de la concupiscence, depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête; il n'est aucune partie en nous qui ne soit infectée de ce poison (2). »

Mais personne n'a mieux fait comprendre cette vérité que saint Paul. Voici quels sont les plaintes que fait ce saint Apôtre, quoique confirmé en grâces : Ce n'est pas sans peine que j'obéis à la loi de Jésus-Christ, car nous savons que la loi est spirituelle, mais je suis charnel, étant vendu pour être assujéti au péché, à la concupiscence, source d'affections déréglées : dans ce malheureux état je suis entraîné par elle comme un esclave, par force et malgré moi; aussi je n'approuve pas ce que je fais, parce que je ne fais pas le bien que je veux, et qu'au contraire je fais le mal que je hais. Je voudrais de bon cœur ne point éprouver ces mouvemens, je les souffre, mais ils passent en moi sans moi : Le péché matériel habite en moi; car je sais qu'il n'y a rien de bon en moi, c'est-à-dire dans ma chair, parce que je trouve en moi la volonté de faire le bien, mais je ne trouve pas le moyen de l'accomplir; car selon l'homme intérieur, je trouve du plaisir dans la loi de Dieu, mais je sens dans les membres de mon corps une autre loi, qui combat contre moi la loi de mon esprit, et qui

(1) In tali pugna sanitas erit tota victoria, cum justus dicet, benedic anima mea Domino, qui sanat omnes languores tuos : si in ista mortalitate sperandum putamus, fallimur; tunc enim erit quando mors non erit, sed summum bonum erit. Lib. de Contin. cap. 7.

(2) A planta pedis usque ad verticem non est in nobis sanitas, nec est aliqua pars quæ non tabida sit hoc veneno. Serm. 1. in festo Circumcis.

me tieni captif sur la loi du péché, qui est dans les membres de mon corps. Malheureux homme que je suis! qui me délivrera de ce corps de mort? Ce sera la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur (1).

Nous devons conclure, 2° que puisque la concupiscence se trouve dans tous les hommes, elle exerce sa tyrannie même sur les plus saints, comme saint Paul et saint Bernard nous l'ont dit; il est évident que la chasteté peut être accomplie dans cette vie et arriver à tous les degrés de perfection, quoiqu'elle soit agitée par les importunités de la concupiscence et combattue par le démon, le monde et tous ses ennemis. Semblable à une femme pure et prudente qui résiste à toutes les sollicitations de ceux qui voudraient la perdre, vient plus pure et plus belle, la chasteté qui conserve toute sa beauté dans cette vie au milieu des combats, est bien plus grande et plus parfaite; c'est le lys du Cantique (2) planté au milieu des épines, qui montre toute sa beauté et son odoriférante blancheur; c'est l'or dans la fournaise.

Il est deux sortes d'or : celui qui est épuré par le feu, est l'image de la chasteté sur la terre, éprouvée par le feu de la concupiscence, et qu'on appelle l'or vierge, vierge est l'image de la chasteté du ciel.

(1) Scimus quia lex spiritualis est, ego autem carnalis, venundatus sub peccato, quod enim operor, non intelligo; non enim quod volo bonum, hoc ago, sed quod odi malum, illud facio. Habitat in me peccatum; scio quia non habitat in me, hoc est, in carne mea bonum; nam velle adjacet mihi, perficere autem bonum non invenio. Condelector legi Dei secundum interiorem hominem; video autem aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meæ, et captivantem me in lege peccati, quæ est in membris meis. Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus? gratiâ Dei per Jesum Christum Dominum nostrum. *Rom. cap. 7.*

(2) Cant. 2. 2.

§ I.

Obligations du vœu de chasteté.

La personne qui est entrée en religion, et qui a voué à Dieu la chasteté, est obligée par son vœu :

1° A renoncer absolument au mariage; elle s'est privé volontairement de la liberté naturelle qu'elle avait; le mariage serait nul.

2° Elle doit s'abstenir entièrement de tout ce qui est contraire à la chasteté, en pensées, en affections, en paroles et en œuvres; elle doit tenir son corps dans une pureté parfaite.

3° Elle doit savoir que ce qui est un péché contre la chasteté dans un séculier, est pour elle un sacrilège à cause du vœu : il sera mortel ou véniel, selon que le péché du séculier sera en cette matière ou mortel ou véniel (1). La personne religieuse commet dans une seule action deux péchés : comme chrétienne, elle pèche contre la vertu de chasteté; comme Religieuse, elle commet un sacrilège en péchant contre son vœu; elle est obligée de déclarer cette double malice en confession, si elle veut obtenir son pardon.

4° La personne qui a promis à Dieu la chasteté, a eu le dessein de faire une action bonne et vertueuse, d'offrir à Dieu un sacrifice agréable; il est donc nécessaire que tout vienne surtout de l'intérieur, là est la beauté qui doit découler ensuite sur l'extérieur; en fait de vertus, l'ame doit toujours verser sur le corps. Elle est donc obligée par son vœu, à être chaste de corps, sans doute, mais encore plus d'esprit, comme dit saint Paul (2) : C'est pour cela que l'époux des Cantiques dit à l'épouse : *vous*

(1) Lessius lib. 2. de Just. et Jure cap. 41. dub. 9. Sanct. oper. moral. lib. 5. cap. 6.

(2) Ut sit sancta corpore et spiritu. 1. Cor. 7. 34.

êtes belle, ô ma bien-aimée, vous êtes belle (1), pour montrer la double beauté de la pureté de l'ame et du corps.

5° Les vœux religieux, et surtout celui de chasteté, rendent nos ames épouses de Jésus-Christ; nous devons donc lui donner notre cœur et notre affection, notre corps et tout ce que nous possédons, et les fruits de cette union.

Le Fils de Dieu, en se faisant homme, a épousé notre nature par le mystère de l'Incarnation: *Ce sacrement est grand*, dit saint Paul en parlant du mariage, *parce qu'il représente l'union de Jésus-Christ et de son Eglise* (2).

« Nos ames, dit saint Bernard, sont donc les épouses de Jésus-Christ, puisque nous composons l'Eglise; tous ensemble, nous ne faisons qu'une épouse, et chaque ame est une épouse particulière (3). »

Si toutes les ames sont les épouses du Fils de Dieu, une personne religieuse le sera bien davantage; d'abord elle est déjà du nombre des fidèles, et de plus elle s'est donnée et consacrée entièrement à Jésus-Christ par ses vœux. « Votre ame est devenue épouse de Jésus-Christ, vous lui avez consacré votre ame et votre corps, dans un âge où vous aviez toute votre liberté, dit Tertullien, parlant à la vierge qui s'est vouée à Dieu, il ne vous reste donc plus qu'à suivre la volonté de Jésus-Christ, votre époux (4). »

Frideburge, jeune princesse d'une incomparable beauté, et fiancée à Sigebert, roi d'Austrasie, mais

(1) *Ecce tu pulchra es, amica mea, ecce tu pulchra es. 1. Cap. 15.*

(2) *Sacramentum hoc magnum est; ego autem dico in Christo et in Ecclesia. Ephes. 5. 32.*

(3) *Sponsa nos ipsi sumus, et omnes simul una sponsa, et animæ singulorum quasi singulæ sponsæ. Serm. 2. Com. post octav. Epiphân.*

(4) *Nupsisti Christo illi tradidisti carnem tuam, illi desponsasti maturitatem tuam; incede secundum sponsi tui voluntatem. De veland. Virg. cap. 16.*

bien contre son gré, avait fait vœu de se faire Religieuse par reconnaissance d'une grande grâce qu'elle avait reçue de Dieu; elle venait d'être délivrée d'un démon qui la possédait par les prières de saint Galle, disciple de saint Columban. Le roi étant à Metz la pressa de remplir ses engagements et de célébrer les noces; elle se jeta alors à ses pieds et lui demanda sept jours de délai. Le temps expiré, elle prend avec elle deux de ses domestiques et deux suivantes, et va de grand matin à l'église cathédrale, dédiée à saint Etienne. Elle se dépouille à l'écart de ses habits magnifiques, se revêt de ceux d'une Religieuse, met un voile sur sa tête, puis s'approchant de l'autel, se jette à genoux le visage contre terre, conjure la bonté de Dieu de vouloir bien toucher et changer le cœur du roi; elle s'attache au coin de l'autel, et redouble ses prières à S. Etienne afin d'obtenir cette grâce. Le roi ayant appris avec étonnement ce qui se passait, par le conseil de personnes sages, et surtout de Cyprien, archevêque d'Arles, fit une action généreuse et vraiment royale; domptant avec courage l'ardent amour qu'il portait à cette princesse, il va à l'église, commande qu'on lui ôte le voile et l'habit de religion qu'elle avait pris, ordonne de la revêtir de tout ce qui avait été préparé pour ses noces et de lui mettre la couronne sur la tête; alors sans vouloir écouter les sentimens de son cœur fortement excités par sa grande beauté, il lui dit: Vous voilà préparée pour mes noces, je vous cède à Jésus-Christ que vous avez choisi pour époux (1); il prit sa main droite et la posa sur l'autel pour montrer qu'il la donnait à Jésus-Christ, et se retira tout en larmes.

Pour marquer la vérité de l'union qui se forme entre Notre-Seigneur et une ame, il est certains Ordres où on

(1) *Ecce meis te nuptiis preparatam, sponsi celestis Domini nostri Jesu Christi cedo complexibus. Apud Sur. 16. Octob. in vita S. Galli, et lib. 1. Vit. Patrum Occid. et Baron. anno Christ. 614. n. 3.*

donne à la Religieuse une bague le jour de sa profession, qui devient comme la bague de ses noces, et doit lui rappeler sans cesse la fidélité qu'elle doit à l'époux qu'elle s'est choisi. Dans quelques communautés, le prêtre en mettant l'anneau au quatrième doigt de la main gauche de la professe, lui dit : Je vous rends épouse de Jésus-Christ, le Fils du Père souverain (1). La supérieure lui dit ensuite : Ma sœur, recevez cet anneau en signe du parfait amour et de la fidélité perpétuelle que vous devez garder à votre loyal époux, Jésus-Christ Notre-Seigneur, tout le temps de votre vie. Dans un autre Ordre, on chante pour la professe, pendant la cérémonie, ces paroles de saint Agnès : Mon Seigneur Jésus-Christ m'a donné son anneau pour gage de notre union ; il m'a couronné comme son épouse (2). Dans certains pays on met des couronnes sur la tête des nouvelles épousées ; dans de certaines maisons religieuses, on met une couronne de fleurs sur la tête de la nouvelle professe, comme pour lui assurer qu'elle la portera à jamais dans le ciel, si elle est fidèle à son époux. Dans d'autres endroits, on chante ces belles paroles : Venez, épouse de Jésus-Christ, recevoir la couronne que le Seigneur vous a préparée pour l'éternité (3).

Dans les cérémonies du mariage, l'épouse est ordinairement voilée, ou on met sur sa tête quelque chose qui tient lieu de voile. Saint Paul veut de plus que les femmes mariées soient voilées pour montrer leur soumission à l'autorité de leurs maris, et c'est ainsi qu'il faut entendre ces paroles qu'il dit aux Corinthiens en parlant du mariage : *La femme doit porter sur sa tête la marque de la puis-*

(1) Despono te Jesu Christo filio summi Patris.

(2) Annulo suo subarrhavit me Dominus meus Jesus Christus, et tanquam sponsam decoravit me corona.

(3) Veni, sponsa Christi, accipe coronam quam tibi Dominus præparavit in æternum.

sance de son mari sur elle, c'est-à-dire son voile (1). Avoir la tête libre et découverte, est la marque du pouvoir et de l'autorité ; quand elle est couverte et voilée, c'est une preuve que son pouvoir est assujéti à un autre. C'est pourquoi Tertullien appelle le voile de la femme, le fardeau de son humiliation et son joug (2). Saint Chrysostôme et le concile de Gangres l'appelle la marque et le souvenir de son assujétissement à la domination de son mari (3).

Ainsi quand on donne le voile à une religieuse, on veut lui apprendre qu'elle devient épouse de Jésus-Christ, et qu'elle doit vivre toujours dans son entière dépendance. On dit en le lui donnant, dans je ne sais quelle communauté religieuse : Recevez ce voile sacré, pour faire connaître que vous avez méprisé le monde, et que véritablement, humblement et de tout votre cœur vous vous êtes soumise pour toujours à Jésus-Christ comme épouse (4). Les vierges qui s'unissent spirituellement à Jésus-Christ, doivent être pour cela voilées par les prêtres, dit le Pape Innocent I (5). Saint Ambroise dit que la vierge qui s'est vouée à Jésus-Christ et a pris le saint voile, devient épouse du Fils de Dieu ; si elle s'attache à un homme mortel, elle commet un adultère et devient digne de mort (6). Les autres Pères Grecs et Latins appellent

(1) Debet mulier potestatem habere supra caput. 1. Cor. 11. 10.

(2) Humilitatis suæ sarcinam et jugum. Tertull. de corona et vel. virgin. cap. 17.

(3) Chrysost. ibi. Concil. Gang. c. 17.

(4) Accipe velamen sacrum, quo cognoscaris mundum contempsisse, et te Christo Jesu veraciter, humiliterque, toto corde sponsam in perpetuum subdidisse.

(5) Quæ Christo spiritualiter nubent, et à sacerdotibus velantur. Ad Vietric. ep. 2. c. 12.

(6) Quæ se spondit Christo, et sanctum velamen accepit, jam nupsit, jam immortalis juncta est viro, et jam, si voluerit nubere communi lege, adulterium perpetrat, et ancilla mortis efficitur. Ad Virg. lapsam.

les Religieux et les vierges qui manquent à leurs vœux et à la promesse qu'ils ont faite à Jésus-Christ, des perfides et des adultères (1).

Les femmes, suivant le commandement de saint Paul, doivent avoir soin de leurs cheveux, parce que les cheveux tiennent lieu de voile à la femme mariée (2); ce qui est la marque de sa soumission. Mais on les coupe à la religieuse pour montrer qu'elle dit adieu au monde, aux vains soins de sa personne dont elle quitte tous les ornemens; mais surtout pour déclarer que par l'union qu'elle a contractée avec Jésus-Christ, elle est devenue véritablement libre, qu'elle s'est affranchie de la servitude de tous les hommes, que Jésus-Christ seul est son Maître.

Sainte Synclétique disait à ses Religieuses (3): Nous avons à la vérité coupé nos cheveux, mais il faut aussi nettoyer notre tête. Les cheveux sont dans le monde la gloire, les richesses, les beaux vêtements, la bonne chère et tout ce qui regarde les plaisirs des sens; il y a longtemps que nous avons renoncé à tout cela; il faut maintenant chasser avec courage tout ce qui peut infecter notre tête, qui est notre ame, je veux dire les mauvaises pensées, les envies, les médisances, l'affection à ses aises et l'attache aux créatures.

La Religieuse étant véritablement épouse de Jésus-Christ, doit donc lui consacrer entièrement son corps, rien ne lui appartient; si la concupiscence, le démon ou le monde la tentait, il faudrait qu'elle répondît: Vous êtes venu trop tard, mon corps n'est plus à moi, mais à Jésus-Christ, mon époux, à qui je veux garder une inviolable fidélité.

2° Une épouse doit donner son cœur et son amour à

(1) Apud Baron. loco cit.

(2) Quoniam capilli pro velamine ei dati sunt, 1. Cor. 11. 15.

(3) En sa vie chap. 10.

son époux, autrement elle ne lui donnerait rien; l'ame de tous les dons est le cœur et l'affection; une épouse qui se conserverait pure, et qui ne donnerait pas son cœur à son époux, ne lui donnerait pas tout ce qu'elle a promis. Jésus veut avant tout le cœur, le reste n'est rien, il le veut avant tout; c'est ce que doit comprendre une ame qui se consacre à lui; puisqu'il se donne tout entier avec toutes ses perfections. « D'où vous vient ce bonheur, dit saint Bernard? d'où vous vient cette gloire inestimable, de devenir l'épouse de celui dont la contemplation fait le bonheur des Anges? Pourquoi est-il votre époux celui dont le soleil et la lune admirent la beauté! Ah! combien vous devez admirer et chérir celui qui vous a tant aimée, et qui a tant fait pour vous (1). »

Après le festin des noces, chez les Hébreux, on récitait le psaume 44, et l'on exhortait l'épouse, d'après l'Écriture, à abandonner son père et sa mère pour s'attacher à son époux. Il doit être sa première affection, aussi l'Épouse des Cantiques dit à ses compagnes dans l'ardeur de son affection: *Je vous conjure, filles de Jérusalem, si vous trouvez mon bien-aimé; dites-lui que je languis d'amour* (2). « L'Épouse fidèle, dit saint Bernard, ne sait désirer que Jésus son Époux; elle le désire avec toute la force de son ame, elle lui dévoile tous ses secrets, elle n'a d'autre crainte que de le perdre (3). »

(1) Unde tibi, unde tibi hoc? unde tibi tam inestimabilis gloria, ut ejus sponsa mercaris esse, in quem desiderant Angeli prospicere? unde tibi hoc? ut ipse sit sponsus tuus, cujus pulchritudinem sol et luna mirantur? vide quibus brachiis vicariæ charitatis redamandus et amplectendus sit, qui tanti te æstimavit; imò qui tanti te fecit? *Serm. 2. Dom. 1. post Epiph.*

(2) Adjuro vos, filiæ Jerusalem, si inveneritis dilectum meum, ut nuntietis ei quia amore langueo. *Cant. 5. 8.*

(3) Nescit aliud desiderare quàm sponsum, qui est Christus, illum concupiscit, illum desiderat, in illum totis viribus intendit, illum gremio

Dans quelques maisons religieuses la nouvelle professe, après avoir reçu le voile, dit ces paroles de sainte Agnès : Mon époux m'a marqué de son sceau; je ne puis aimer que lui (1). On chante alors pour elle ces paroles de la même sainte : J'aime Jésus-Christ, il a daigné s'unir à moi; c'est le fils d'une vierge; quand je l'aime je suis chaste, je suis pure, je suis vierge (2).

3° L'ame de l'épouse de Jésus-Christ doit lui donner des enfans : ce sont les pieuses actions, les affections saintes, les actions de vertu, les bonnes œuvres, la patience, la mansuétude, la charité, la tempérance, la justice et la collection de toutes les vertus, dit Origène (3). *Je vous prendrai pour épouse à jamais*, dit Jésus-Christ à l'ame qu'il appelle à lui, dans le prophète Osée, *vous serez mon épouse par la justice et l'équité, par la grâce et la miséricorde; vous serez mon épouse par la foi, et vous saurez que je suis le Seigneur* (4).

Sous la foi de Moïse (5), quand un Israélite voulait épouser une femme païenne, prisonnière de guerre; il fallait qu'elle abandonnât le culte des faux dieux, qu'elle coupât ses cheveux, qu'elle se dépouillât des vêtemens qu'elle avait auparavant, et qu'elle se tint renfermée dans la maison pour pleurer son père et sa mère comme s'ils eussent été morts; c'est ainsi que l'ame religieuse,

mentis fovet, illi se aperit et effundit, et hoc solum veretur, ne illum possit amittere. *In Psal. 118.*

(1) Posuit signum in faciem meam, ut nullum præter illum amatorem admittam.

(2) Amo Christum, in cujus thalamum introivi, cujus mater virgo est, cujus pater fœminam nescit, quem cum amavero casta sum, cum tetigero munda sum, cum accepero virgo sum.

(3) Hom. 20. in c. 25. Num.

(4) Sponsabo te mihi in sempiternum, sponsabo te mihi in justitia, et in judicio, in misericordia et in miserationibus, et sponsabo te mihi in fide. *Cap. 2. 19.*

(5) Deut 21. 12.

dit saint Jérôme, doit se dépouiller de toutes ses mauvaises habitudes, renoncer à toutes les pensées et à tous les sentimens du monde, ensevelir dans un saint oubli le souvenir de ses parens, excepté devant Dieu (1). C'est pour cela qu'on lui dit ces paroles du psaume 44° : *Ecoutez, ô ma fille! voyez et prêtez une oreille attentive, et oubliez votre peuple et la maison de votre père* (2); *afin, comme dit saint Paul, que vous paraissiez devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et sans aucun défaut* (3).

Sainte Synclétique disait à ses Religieuses, au rapport de saint Athanase (4) : Celles qui veulent prendre des engagemens dans le monde, mettent tous leurs soins à parer leurs corps; et nous, épouses du Roi du Ciel, ne devons-nous pas les surpasser dans tous ces soins? Il faut donc d'abord effacer toutes les taches de nos péchés par des exercices continuels de vertu, nous revêtir d'ornemens célestes et divins. Mettons à la place des pierreries des ornemens célestes et divins; mettons sur notre tête la triple couronne de la foi, de l'espérance et de la charité; formons notre collier des perles de l'humilité, notre ceinture des diamans de la tempérance, notre riche voile de la pauvreté volontaire, que les prières et les psaumes deviennent les mets délicieux et incorruptibles de nos festins. Il faut que dans ces noces sacrées l'huile ne manque pas à nos lampes, c'est-à-dire, que nos ames ne soient pas dépourvues de vertus; autrement l'époux céleste nous aurait en horreur et refuserait les promesses que nous voudrions lui faire. Vous me direz peut-être quelles sont

(1) Epist. 146. ad Damas.

(2) Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam, et obliviscere populum tuum et domum patris tui. *Vers. 10.*

(3) Ut exhiberet ipse sibi gloriosam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujusmodi, sed ut sit sancta et immaculata. *Ephes. 5. 27*

(4) Chap. 12, vie de S. Synclét.